

I - Démarches d'accès ou de reprise à l'emploi ou de maintien à l'emploi en insertion (IAE)

Pour les catégories ci-dessous, **il faut joindre automatiquement à la demande d'AIRA une copie du contrat de travail ou tout autre justificatif** adéquat pour la prise ou reprise d'un emploi ou le maintien à un emploi en insertion (IAE).

	Montant de l'aide	Justificatifs supplémentaires à transmettre à la DASI pour le paiement	Commentaire
MOBILITE			
Transports en commun	Forfait : 100 € / an	<i>aucun</i>	<i>Transport à la demande ACI</i>
Assurance, carburant	Forfait : 300 € / an	<i>aucun</i>	<i>Si le moyen individuel est le seul possible au regard de la situation.</i>
Contrôle technique, carte grise	Forfait : 100 € / an	<i>aucun</i>	
Réparation véhicule	<u>Maxi</u> : 600 € / an	Sur devis (avance) ou facture (remboursement) paiement tiers ou ARSA	
Achat / réparation vélo ou trottinette (mobilité douce)	Forfait : 150 € / an	<i>aucun</i>	
Transformation du véhicule au bioéthanol (transition écologique)	Forfait : 200 € / an	<i>aucun</i>	<i>En complément de l'aide de la Région.</i>
Location d'un véhicule	<u>Maxi</u> : 600 € / an	Paiement au tiers à réception de facture	
Code de la route	Forfait : 250 € / an	Paiement au tiers à réception de facture	<i>L'obtention du permis de conduite doit être une étape incontournable du projet de reprise d'activité.</i>
Heures de conduite permis	<u>Maxi</u> : 600 € / an	Paiement au tiers à réception de facture	<i>Le demandeur doit obligatoirement participer également au financement de son permis. Les amendes ne sont pas prises en compte.</i>
PRESENTATION DE SOI			
Vêtements, chaussures, coiffeur	Forfait : 100 € / an	<i>aucun</i>	<i>L'aide à l'habillement doit contribuer à la levée des freins relatifs au besoin en habillement.</i>
EQUIPEMENT PROFESSIONNEL			
Equipement professionnel, vêtement professionnel	Forfait : 300 € / an	<i>aucun</i>	<i>Uniquement si non pris en charge par l'employeur qui s'avère nécessaires à la prise ou reprise de l'activité.</i>
GARDE D'ENFANTS			
Périscolaire, cantine, centre de loisirs, assistantes maternelles, crèche	Forfait : 300 € / an (par enfant de moins de 16 ans)	Copie livret de famille	

II - Démarches dans le cadre d'une formation (Frais annexes : les frais de formation/inscriptions ne sont pas pris en charge)

Pour la catégorie ci-dessous, il faut joindre automatiquement à la demande d'AIRA une copie de l'inscription / attestation à la formation.

Ces aides sont accordées uniquement après sollicitation par le référent unique des aides de Pôle emploi ou de la Région Grand Est et vérification d'une éventuelle prise en charge du centre de formation.

Ces aides ne sont accordées pour des formations par correspondance / en ligne ou sans finalité de retour à l'emploi.

	Montant de l'aide	Justificatifs supplémentaires à transmettre à la DASI pour le paiement	Commentaire
Formation longue (plus d'un mois) Frais d'hébergement, repas, matériel, transport	Forfait : 200 / an (- 30km) Forfait : 300 / an (+ 30 km)	<i>aucun</i>	
Formation courte (moins d'un mois) Frais d'hébergement, repas, matériel, transport	Forfait : 50 € / semaine	<i>aucun</i>	

III - Démarches de retour à l'emploi

Pour la catégorie ci-dessous, il faut joindre automatiquement à la demande d'AIRA une copie de la convocation (entretien d'embauche et stage) et du cerfa (PMSMP).

	Montant de l'aide	Justificatifs supplémentaires à transmettre à la DASI pour le paiement	Commentaire
Entretien d'embauche, PMSMP, stages	Forfait : 50 € (maximum 5 / an)	<i>aucun</i>	